



Doc. 15869
24 janvier 2024

La lutte contre les SLAPP: un impératif pour une société démocratique

Amendement¹ n° 8

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.5, insérer le paragraphe suivant:

«la protection des sources journalistiques pendant le litige, notamment contre leur divulgation;»

1. 2024 - Première partie de session

